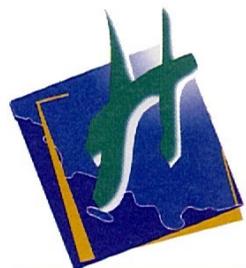


● ● ● | En pratique

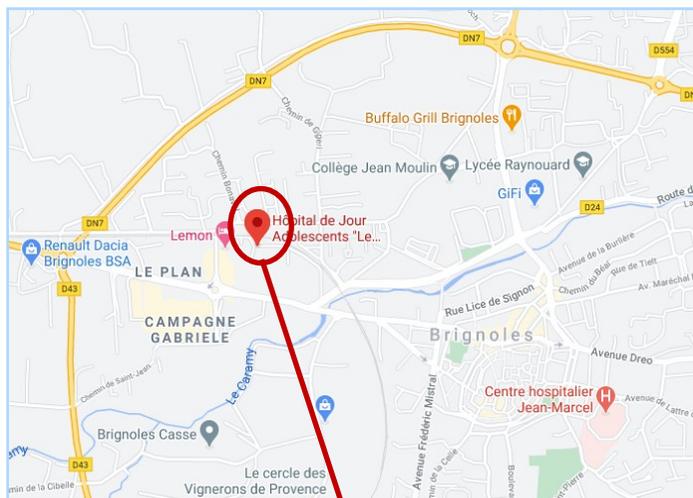
L'Hôpital de jour pour adolescents Le Phoenix fait partie de l'inter secteur de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var, établissement de santé public.



CENTRE HOSPITALIER
HENRI GUERIN
Pierrefeu

En cas d'urgence,
contacter le ☎ 15

● ● ● | Plan d'accès



Secteur géographique

Inter secteur de pédopsychiatrie I03

PEC/ADM/DOC-022_V1_MAJ 14.11.2020



Unité d'Hospitalisation de Jour pour adolescents LE PHOENIX



Adresse :
Chemin Raton
83170 BRIGNOLES

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 16h30

Téléphone : 04.94.14.68.22
Médecin/Cadre : 04.94.14.68.24
Fax : 04.94.59.57.44
Email : hj.phoenix@ch-pierrefeu.fr



Présentation

Nos missions

> Prendre en soin des jeunes âgés de 11 à 18 ans, présentant des troubles psychiques entravant leur adolescence,

> Mettre en œuvre une dynamique qui vise à maintenir un équilibre satisfaisant entre leur vie affective et relationnelle, leur vie de famille et leur vie scolaire.

Nos modalités de soins

L'Hôpital de Jour offre :

> Une prise en charge singulière adaptée à chaque patient,

> Un projet de soins personnalisé axé sur des médiations thérapeutiques individuelles et groupales (artistiques, sportives, culturelles, corporelles...),

> Des entretiens médicaux, des psychothérapies,

> Des entretiens familiaux réguliers,

> Un soutien à la parentalité.

Capacité d'accueil

> 12 places

> Accueil à temps partiel du lundi au vendredi avec repas thérapeutique



Fonctionnement

Composition de l'équipe



> Chef de pôle de pédopsychiatrie :

- Docteur F. FOURNIER ROLLAND

> Médecin pédopsychiatre :

- Docteur P. GARCIA

> Cadre de santé :

- Mme A.M MILLET

> 3 infirmières

> 2 éducatrices spécialisées

> 1 psychologue

> 1 psychomotricienne

> 1 assistante de service social

> 1 assistante médico-administrative

Nos partenaires

> Etablissements scolaires, d'apprentissage, médico-sociaux, sanitaires

> Services de l'ASE

> MDPH

> Mairie de Brignoles

> Associations locales

> Services de Justice



Admission

Conditions d'admission

La demande d'admission est établie par le médecin demandeur à l'aide d'un formulaire spécifique adressé au médecin de l'hôpital de jour.

La demande est étudiée en réunion d'équipe, puis l'assistante médico-administrative contacte la famille afin d'organiser une première rencontre.

A l'issue d'une période d'observation pluridisciplinaire de 15 jours, la décision d'admission est prise. L'adolescent et ses responsables légaux devront signer les autorisations administratives d'hospitalisation et le contrat de soins.

L'engagement du jeune et de ses représentants légaux sont un prérequis à l'admission.

